

Version prestataire d'activité

Réussir mes photos

Oisans Tourisme

01

Privilégiez toujours les jours ensoleillés pour vos prises de vue. Prenez des photos lorsque la lumière est douce et les ombres bien définies, généralement le matin ou en fin d'après-midi, quand le soleil est bas. En intérieur, allumez les lumières.

002

Réfléchissez à l'histoire que vous voulez raconter pour convaincre les gens. Soignez la composition, l'éclairage et le cadrage de la photo.

Par exemple, pour donner une ambiance de vacances à vos photos, choisissez les moments forts de votre activité pour retranscrire le vécu de vos clients et le plaisir ressenti. Inspirez-vous des retours de vos clients pour les retranscrire en photos.

LES CONTRE-JOURS

03

Veillez à toujours avoir le soleil derrière moi pour éviter les photos à contre-jour.

04

Prenez chaque photo à la fois en format horizontal et vertical, que ce soit avec un appareil photo ou un smartphone. Pensez aussi à changer d'angles : des plans rapprochés, des plans moyens et des vues d'ensemble. En fonction des supports (guides, sites web...), des formats différents peuvent être nécessaires.

05

Assurez-vous que les détails techniques ne gâchent pas vos photos. Par exemple : une poubelle, un véhicule ou autre objet non désirable dans le cadre. Dans la rue, évitez les voitures ou les passants en arrière-plan.

006

Il est préférable de s'approcher physiquement du sujet plutôt que d'utiliser le zoom, cela permet d'obtenir une meilleure qualité d'image.

07

Cadrez vos photos en plaçant la ligne d'horizon au tiers inférieur de l'image. Pour mettre en valeur votre sujet, abaissez légèrement l'objectif.

LES FIGURANTS

08

Lorsque vous utilisez des figurants, assurez-vous d'obtenir des autorisations écrites (utilisation, date...). Pour les enfants, demandez l'accord des deux parents titulaires de l'autorité parentale.

009

Faite appel à un photographe professionnel si besoin. Préparez un cahier des charges clair (objectifs, champ de la mission, figurants, accessoires...). Établissez un contrat détaillé de cession de droits précisant la durée, les photos concernées, les supports et usages autorisés, ainsi que les conditions d'exploitation.